

Acte du manoir de Benirus

Le présent document atteste que son détenteur est le seul et unique propriétaire de la demeure baptisée "Manoir de Benirus". Ladite demeure se situe dans la ville d'Anvil, dans une région connue sous le nom de Cyrodiil. Le détenteur du présent document possède de plein droit les terres, les structures et la végétation contenues dans les limites de la propriété, comme il est stipulé dans la Charte immobilière d'Anvil. Le détenteur du présent document est responsable de toutes les charges liées à ou se produisant sur ladite propriété. Ce document accorde à son détenteur les droits de transfert en vue de réassigner la propriété comme il l'entend. Le détenteur du présent document peut amender ce dernier pour rebaptiser le manoir. Pour cela, il doit présenter les formulaires adéquats à la Charte immobilière d'Anvil et s'acquitter de la somme due. Il doit également remplir des duplicatas auprès du Service des documents des Archives de la Cité impériale.

Dernier propriétaire déclaré : Velwyn Benirus
Situation actuelle : en vie, réside à Anvil